

AGENCE FRANCE LOCALE – SOCIÉTÉ TERRITORIALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 mai 2020

Paris, le 11 juin 2020,

L'Assemblée générale annuelle mixte des actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale (la « **Société** ») dûment convoquée en date du jeudi 28 mai 2020 au siège social de la Société, s'est tenue à huis clos, sous la présidence du Président du Conseil d'administration de l'Agence France Locale – Société Territoriale, Monsieur Jacques Péliissard (le « **Président** »).

Le Président a rappelé que, par décision écrite en date du 22 avril 2020, le Président du Conseil d'Administration a décidé, au regard des conditions sanitaires en France et des mesures gouvernementales prises pour endiguer la propagation de la pandémie du Covid-19, que l'Assemblée générale se tiendrait exceptionnellement à huis clos, sans la présence physique des actionnaires, et par vote exclusivement à distance des actionnaires, en application de l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020.

Le Président a procédé à la constitution du Bureau de l'Assemblée et a constaté que le quorum légal était atteint, étant précisé que 116 collectivités actionnaires ont voté par correspondance, représentant un total de 1 074 332 actions ayant droit de vote, soit 68,0841% du capital.

Les actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale ont adopté l'ensemble des résolutions leur ayant été soumises par le Conseil d'administration de la Société, principalement :

A titre ordinaire,

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de la proposition d'affectation du résultat net bénéficiaire dudit exercice, s'élevant à 5 720 euros, au report à nouveau ;
- la nomination d'un nouveau collègue de commissaires aux comptes ; et

A titre extraordinaire,

- le renouvellement des délégations de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital, essentielles et récurrentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité du Groupe Agence France Locale ;
- une mise à jour formelle des statuts en ligne avec les évolutions légales et réglementaires ;
- la modification des statuts en vue d'élargir aux syndicats la possibilité d'adhérer au Groupe AFL ;
- la modification des statuts en vue d'intégrer une raison d'être ;



- la modification des statuts en vue de digitaliser les Assemblées générales de la Société.

La prochaine Assemblée générale annuelle de l'Agence France Locale – Société Territoriale se tiendra le 27 mai 2021.